

# INITIATIVE DE L'AFRIQUE SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES



## Deuxième réunion du Conseil d'Administration

Projet de Procès-verbal de la réunion tenue le 4 March 2017, à Conakry, République de Guinée.

### Presence

La deuxième réunion du conseil d'administration a eu lieu à Conakry, en Guinée, le 4 mars 2017, sous la présidence de Son Excellence le Prof. Alpha Condé, Président de la République de Guinée représentant la Région Afrique de l'Ouest, avec participation de Son Excellence Idriss Deby Itno, président du Tchad, représentant la région de l'Afrique centrale; Son Excellence Mr. Ibrahim Mahlab, ancien Premier ministre de l'Égypte, représentant le président de l'Égypte et la région de l'Afrique du Nord; Son Excellence le Dr Elham Mahmoud Ahmed Ibrahim, Commissaire à l'Énergie et à l'Infrastructure de la Commission de l'Union africaine, représentant le Président de la Commission de l'Union africaine; Et M. Amadou Hott, vice-président, Puissance, énergie, climat et croissance verte, représentant le président de la Banque africaine de développement. Les partenaires non africains étaient représentés par Mme Ségolène Royal, ministre de l'Environnement, de l'Énergie et des Océans, France, et par M. Neven Mimica, commissaire au développement international, Union européenne

### 1 Ouverture de la réunion et élection du Président du Conseil d'Administration

Le président Alpha Condé a ouvert la deuxième réunion du conseil d'administration de l'Initiative africaine des énergies renouvelables (IAER) en accueillant tous les participants à Conakry et a offert au Président Idriss Deby Itno de présider la réunion.

Le président Deby Itno a remercié le président Condé et tous les participants. Dans son discours d'ouverture, il a souligné le rôle central de l'énergie dans le cadre de la transformation de l'Afrique - un facteur essentiel pour le développement de l'Afrique - et la plus faible taux d'accès à l'énergie dans le monde. Il a remercié le président Condé et le président Abdel Fattah Al-Sissi pour leurs rôles de leadership dans l'avancement de l'initiative et a appelé les partenaires, y compris ceux qui ont fait des promesses, à activer les investissements pour le financement des projets disponibles. Il a déclaré que le retard dans la mise en œuvre n'était pas explicable, l'initiative étant opérationnelle depuis 2016. Le Conseil étant à sa deuxième réunion et l'UDI ayant été créée. Il a appelé à donner espoir aux populations sans accès en réalisant des investissements avant décembre 2017 et déclaré que le succès de l'initiative dépendrait de son appropriation collective par ses principaux bénéficiaires - les populations d'Afrique.

À la fin de ses remarques, il a demandé au Président Condé de présider le conseil d'administration d'IAER pour les 3 prochaines années et a appelé les membres du conseil à confirmer la nomination. Sans objection notée, il a déclaré le Président Condé Président du Conseil d'Administration d'IAER.

## 2. Approbation du Procès-verbal, réunion inaugurale du CA du 29 Janvier 2017

Après avoir présenté l'ordre du jour de la réunion, le président du conseil, le président Condé, a invité le chef de l'unité indépendante de mise en œuvre d'IAER à présenter le procès-verbal de la réunion inaugurale du conseil d'administration tenue à Addis-Abeba le 29 janvier 2017. Le chef de l'UDI A remercié le président et a demandé si tous les membres du Conseil avaient reçu leur dossier contenant tous les documents pour la réunion. Il a ensuite informé le conseil que le procès-verbal de la réunion précédente avait été distribué avec tous les autres documents à tous les membres du Conseil avant la réunion et a demandé s'il fallait en faire la revue paragraphe par paragraphe. Le président Deby Itno a demandé à la réunion s'il y avait des amendements au procès-verbal, et notant aucune objection, a déclaré le procès-verbal approuvé à l'unanimité.

## 3. Rapport d'étape de l'Unité Indépendante de Mise en Œuvre de l'IAER.

Le président du conseil a invité le chef de l'unité indépendante de mise en œuvre de l'IAER à présenter le rapport d'étape de l'UDI. Le chef de l'UDI a rappelé que le rapport d'étape 2016, imprimé de 16 pages avait déjà été fourni lors de la réunion inaugurale du Conseil tenue un mois avant, fournissant des comptes rendus sur les actions entreprises en direction des pays africains, le plan de travail et le financement de la phase d'établissement, l'organisation de rencontres de haut niveau, le renforcement du soutien international, le recensement des initiatives et des acteurs des énergies renouvelables, l'engagement multipartite, le développement des critères de l'IAER, l'analyse des prévisions de projets d'énergie renouvelable, le travail initial sur une approche politique pragmatique et globale, la préparation de la documentation, du matériel Web et vidéo d'IAER.

Il a rappelé que, depuis la réunion inaugurale du Conseil, l'UDI s'est concentré sur l'élaboration, comme demandée, des documents techniques et opérationnels indispensables, à soumettre pour appréciation à la présente réunion du conseil d'administration. À cet égard, l'UDI a engagé un expert juridique pour traiter et intégrer les observations et les suggestions sur la version de l'instrument de gouvernance qui avait déjà été préparée par la Banque africaine de développement en consultation avec des experts assistant les coleaders (ce qui avaient été diffusés pour contributions, à tous les membres du Conseil tout de suite après la réunion inaugurale). Une nouvelle version consolidée de l'instrument de gouvernance, reflétant les différentes contributions a été produite et mis à disposition du Conseil, pour servir de fondement aux délibérations et prises de décisions, dans la réunion en cours. Par ailleurs, un projet de règlement des procédures du Conseil et de document des critères de sélection des membres du Comité technique ont été élaborés.

Le chef de l'UDI a également informé que l'UDI avait poursuivi des travaux supplémentaires sur l'identification et le recensement des initiatives et projets en énergie renouvelable dans le continent. 442 projets ont déjà été recensés, de partenaires et d'autres acteurs, outre la nécessité d'encourager les pays africains à fournir leurs propres listes de projets. Le Dr Sokona a relevé qu'une documentation plus élaborée des projets était nécessaire et indispensable à leur correcte évaluation, en fonction des critères de l'IAER, au risque d'une impossibilité constatée d'attribution des projets. Enfin, il a indiqué que l'UDI avait mis à jour son plan de travail détaillé et son budget pour 2017 pour examen et approbation par le Conseil lors de l'abord d'un point ultérieur de l'ordre du jour de la réunion.

Le rapport a été salué et approuvé par le Conseil.

En ce qui concerne les listes de projets, le Président Deby Itno a insisté pour une sélection en fonction de l'équité entre les pays africains ; soulignant que l'ensemble des 55 pays du continent doivent être pris en compte dans répartition de leur Fux. Indiquant également que l'IEAR devrait se concentrer sur

Les projets qui autrement ne seraient pas financés par les pays sur leurs ressources propres, conseillant à l'IAER de n'envisager que le financement direct des projets de plus de 10 MW, les projets de moindre volume pouvant être objet de financement sur ressources propres des pays.

Le président Condé a déclaré que des efforts devraient être faits pour étendre la liste existante de 442 projets, Inclure davantage de projets afin de couvrir tous les pays du continent. Il a demandé à l'UDI de préparer le projet d'une lettre à envoyer à chacun des pays africains pour leur demander de fournir liste et priorités de projets. Cette proposition du président Condé a été appuyée par le vice-président de la Banque africaine de développement.

Une décision a été prise d'écrire à tous les chefs d'État africains avec la liste compilée de projets concernant leurs pays et de leur demander d'identifier les projets prioritaires et d'en ajouter de nouveaux qui n'avaient pas encore.

#### 4. Rapport d'étape de l'AFB sur la création du fonds fiduciaire de l'IAER et l'hébergement de l'Unité indépendante de Mise en œuvre et débat sur la gouvernance de l'IAER.

Mr. Amadou Hott Vice-président, Power, Energy, Climat and Croissance verte de la Banque africaine de développement, a fait un rapport oral, expliquant que la banque le mandat reçu de l'UA par décisions 603 et 609. Il a expliqué que la Banque avait rempli les mandats qui lui avaient été confiés par les décisions 603 et 609 de l'UA. Il a indiqué que, dans le sens de ces décisions, plusieurs réunions avaient eu lieu. Notamment les réunions : du Groupe de travail technique en consultation avec des partenaires, tenue les 30 mars et 1er avril 2016 à Abidjan, en Côte d'Ivoire ; lors de la sixième session extraordinaire de la CMAE tenue les 16 et 19 avril 2016 au Caire, en Égypte ; la réunion du groupe de travail technique IAER tenue du 11 au 12 juillet 2016 au Caire, en Égypte ; et une réunion à Conakry du 12 au 13 août entre les représentants des coleaders de l'IAER, de l'AUC, de la BAD et du président Condé, pour élaborer le cadre de gouvernance de l'IAER, document présenté au Conseil d'Administration de l'IAER en janvier 2017.

L'IDU intérimaire a été établie en août 2016 avec à sa tête le Dr Sokona qui a ensuite nommé trois consultants pour l'épauler, avec l'appui de membres du personnel de la Banque. La Banque a préfinancé les activités l'UDI provisoire, et s'attend, selon M. Hott à être remboursée lorsque les ressources d'IAER seront opérationnelles.

Le Fonds fiduciaire a maintenant été établi sur décisions prises du conseil d'administration et du conseil des gouverneurs de la BAD et la collecte de fonds a commencé. À l'heure actuelle, le gouvernement de la France a contribué à hauteur de deux millions d'euros aux activités principales de l'UDI et quatre millions d'euros supplémentaires pour soutenir les activités de recensement et de développement de projets de l'UDI. Le gouvernement Allemand a également annoncé qu'il fournirait deux millions d'euros pour soutenir les activités de l'UDI, dont la moitié a déjà été reçus par la BAD. À la suite de la création du Fonds d'affectation spéciale, ces contributions vont être transférées du compte de dépôt, au compte du Fonds d'affectation spéciale IAER.

M. Hott a conclu en notant qu'une version du document de gouvernance avait été produite et approuvée par les coleaders, mais depuis la réunion du Conseil d'Administration de janvier 2017, certains des membres ont formulé des observations. La BAD n'étant pas en mesure d'accepter la plupart des observations a suggéré que le Conseil adopte provisoirement le projet des coleaders sur le fondement de la décision 609 de l'Assemblée de l'UA, afin de permettre au CA de fonctionner. L'autre option était de choisir de ne pas adopter de document de gouvernance à cette présente réunion, courant le risque d'un fonctionnement du CA sans gouvernance formelle pour légitimer ses travaux.

La commissaire Elham de la CUA a proposé, comme consensus possible, que le Conseil adopte provisoirement le cadre de gouvernance produit par les coleaders, et de mettre ensuite en place un comité d'experts pour travailler à la prise en compte des observations formulées ultérieurement par les participants de la première réunion. Elle a souligné la nécessité d'avoir un document de gouvernance en place pour légitimer les délibérations du Conseil.

L'Égypte par l'intermédiaire de l'ancien Premier ministre Mahlab a souligné la nécessité d'une discussion technique à propos des observations formulées, avant que l'on puisse procéder à l'approbation du document de gouvernance

Mme Ségolène Royal a exprimé ses préoccupations au sujet de la bureaucratie au regard de discussions sur les questions de gouvernance. Elle a indiqué que l'essentiel portait sur la promesse de 10 milliards de dollars prévue pour accélérer le déploiement de projets et que cela ne devrait pas être retardé par les discussions sur l'instrument et les critères de gouvernance d'IAER. Ne voyant pas la nécessité de nommer un autre comité pour encore discuter. Il y'avait urgence à avancer rapidement, concernant les projets, a-t-elle ajoute.

Le président Deby a rappelé à la réunion que le continent disposait d'un régime de gouvernance avec cinq régions. Il a proposé que chaque membre du Conseil nomme deux experts (et qu'il y ait des experts des 5 représentants régionaux) pour examiner l'instrument de gouvernance avant qu'il ne soit soumis à l'approbation.

Le président Condé a clôturé la discussion sur la gouvernance en concluant que des décisions relatives à l'instrument de gouvernance ne pourraient pas être finalisées au cours de la réunion, plusieurs membres du Conseil ayant fourni des remarques et observations que l'on se devait d'examiner en profondeur. Il a en outre indiqué que tous les points figurant au point 8 (Adoption des décisions du conseil d'administration d'IAER) de l'ordre du jour ne seraient pas discutés lors de la réunion en cours. Il a décidé la constitution d'un comité composé de deux experts techniques de chaque membre du Conseil pour travailler avec l'IDU d'IAER à l'examiner du cadre de gouvernance de l'IAER et préparer un projet final d'instrument de gouvernance qui sera examiné lors de la troisième réunion du conseil d'administration, prévue en marge du 29ème Sommet de l'UA en Juin / Juillet 2017.

## 5. Présentation et discussion du rapport de la réunion technique des 2 et 3 mars, et séquençage des projets prioritaires

Le président Condé a invité le chef de l'unité indépendante de mise en œuvre de l'IAER à présenter la synthèse de la réunion technique sur les contributions, tenue à Conakry, le 2-3 mars 2017. Le Dr Sokona a expliqué que celle-ci avait fait la veille l'objet d'un consensus après discussions entre les participants à la présente réunion, reflétant l'adhésion déclarée aux principes fondamentaux, aux préceptes et à la vision de l'IAER en tant que cadre programmatique primordial, au-delà des activités de projets spécifiques; Le rôle de l'UDI; La création du Fonds fiduciaire IAER; La reconnaissance de certains partenaires ayant déjà intégré IAER dans leurs priorités d'ensemble ; Les exigences de l'obligation de passer les projets au test des critères de l'IAER avant tout endossement ou approbation, besoin de coordination et de suivi pour assurer l'additionnait et éviter le double comptage; Et la nécessité de poursuivre ce processus de dialogue en y incluant également des partenaires de la coopération Sud-Sud.

La réunion salue le rapport du comité technique, ainsi que sa conclusion.

M. Mimica de l'UE a remercié le Président Condé d'avoir rassemblé les participants autour de cette importante initiative. Il a déclaré que l'UE était prête et désormais engagée à travailler avec IAER et que travailler ensemble dans le cadre de ce nouvelle initiative permettrait d'atteindre les objectifs de l'IAER, en même temps que ceux du programme de 2030 et de l'Accord de Paris. Il a rendu hommage à Ségolène Royal et au gouvernement de la France qui, selon lui, ont très fortement appuyé ces efforts. Il a déclaré que l'UE tenait ses promesses, et avançait ainsi pour approbation par le conseil d'administration d'IAER, des projets d'un montant total de 3,9 milliards d'euros qui ambitionnent d'apporter une capacité de production de 1,3 GW par des sources d'énergie renouvelables.

Cela s'ajoutait à 5 autres projets de près de 840 millions d'euros et 500 MW de capacité de production d'énergie renouvelable que l'UE avait déjà sélectionnée et annoncée en novembre 2016 à Marrakech au cours de la COP22. Il a déclaré que cela signifiait un total de 19 projets, en valeur potentielle de 4,9 milliards d'euros, pour 1,8 GW de nouvelles énergies renouvelables en Afrique. M. Mimica a précisé que l'engagement financier de l'UE envers

IAER serait rempli par le biais des mécanismes de financement et de fusion existants de l'UE et a déclaré que ce soutien de l'UE contribuerait ses objectifs pour 2020, de donner à 30 millions de personnes en Afrique l'accès à l'énergie durable, économiser 11 millions de tonnes de CO2 par an et ajouter 5 GW

d'énergie renouvelable En Afrique, ce constituant d'ores et déjà la moitié de l'objectif 2020 de l'IAER.

Il a déclaré qu'il y'avait urgence à accélérer la mise en place de procédure de gouvernance pour avoir une vue claire sur l'avenir et affirmer supporter l'idée d'un groupe de travail pour approfondir le cadre de gouvernance, les règles de procédures et autres documents.

Il a conclu en déclarant à nouveau que, sur la base du règlement financier et des dispositions légales de l'UE, leur engagement seront exécutés par le biais de leurs propres mécanismes. L'UE ne prévoyant donc pas de contribuer directement au Fonds d'affectation spéciale IAER, mais coordonnera ses procédures avec ceux de l'IAERI.

Mme Royal a proposé que le Conseil approuve immédiatement les 19 projets sélectionnés soumis par l'UE pour donner un signal au monde et montrer que les travaux avaient débuté. Le président Deby Itno a appuyé pour que les 14 projets proposés ajoutés aux 5 annoncés par l'UE à Marrakech soient approuvés au cours de la réunion. Il a déclaré que des projets supplémentaires devraient être préparés et présentés lors de la prochaine réunion.

M. Hott, représentant la Bad, a exprimé ses réserves quant à l'adoption des projets lors de la réunion en cours. Il a souligné qu'étant donné qu'aucun cadre de gouvernance n'avait été adopté pour régir le Conseil d'administration, et que les critères d'IAER n'avaient pas non plus été formellement adoptés par le Conseil, la réunion n'était pas en mesure de voter pour les projets d'AREI, qu'une telle décision manquerait de base légale. Il a suggéré que le Conseil prenne note de ces projets et demande à l'UDI de les considérer en utilisant les critères de sélection de l'IAER, puis les soumette au Conseil par le biais du Comité technique à établir. Cela serait conforme au cadre et à la structure de gouvernance de l'IAER tel qu'approuvé dans les décisions du sommet de l'UA.

L'ancien Premier ministre Mahlab représentant l'Égypte a également exprimé ses réserves. Il a souligné que l'instrument de gouvernance devait être en place en premier et que la sélection des projets devait suivre les principes directeurs spécifiés dans le document Cadre d'IAER, approuvé par l'Union africaine. Il a appelé l'attention de la réunion sur les principes et les procédures d'IAER qui ont déjà été adoptés par la décision 603 de l'Assemblée de l'UA et a souligné qu'il fallait suivre les respecter dans la sélection des projets IAER.

La commissaire Elham de l'UAC a également exprimé des réserves quant à l'approbation des projets d'IAER lors de cette réunion du Conseil, soulignant qu'il fallait d'abord disposer d'un instrument de gouvernance approuvé pour légitimer les délibérations du conseil, avant que le Conseil puisse décider sur des projets.

Le président Deby Itno a proposé que la liste des 19 projets présentés par l'UE soit immédiatement approuvée par la réunion du Conseil pour démontrer des progrès concrets vers la mise en œuvre, en ajoutant que les projets à venir devront être scrutés par l'IDI d'AREI selon les critères IAER.

Madame Royal a également rappelé au conseil d'administration qu'il ne devrait pas y avoir de bureaucratie indue et souligné la nécessité de passer rapidement à la mise en œuvre de l'initiative. La liste des 19 projets sélectionnés devrait être approuvée par le Conseil afin que l'initiative puisse avancer plus rapidement. Elle a déclaré qu'il fallait lors de la prochaine réunion du conseil en juin / juillet s'occuper à approuver d'autres projets sélectionnés.

Après avoir entendu les différents points de vue et discussions, le Président Condé a déclaré la liste des 19 projets proposés par l'UE approuvés. Il a en outre noté que l'approbation avait été faite à titre exceptionnel et a déclaré que dans l'avenir, tous les projets potentiels de l'IAER seraient examinés par l'IDU d'IAER et le Comité technique ; Et être, seulement après un tel processus, présenté au Conseil pour examen.

## 6. Les activités de l'UDI et la nomination de son Chef.

Le président Deby Itno a ouvert la discussion sur la dotation en personnel de l'UDI en insistant sur la nécessité d'éviter toute bureaucratie inutile au niveau de l'UDI. Il a informé le conseil d'administration

de l'offre de l'UE pour fournir une assistance technique sous la forme d'un appui par l'envoi de deux experts pour rejoindre l'UDI. Il a indiqué que la dotation en personnel de l'UDI ne devrait pas dépasser cinq éléments, y compris les deux experts fournis par la Commission européenne. Il a déclaré que le budget de l'UDI était inacceptable et devrait être limité aux salaires et aux frais administratifs. Il a demandé la préparation par l'UDI d'un organigramme avec au maximum cinq membres du personnel, et un budget, pour la prochaine réunion du conseil d'administration. Le président Déby Itno n'a indiqué qu'il n'y avait plus à discuter des lors et à ce stade. Le chef de l'UDI a expliqué que le budget était basé sur le programme de travail dérivé du plan d'action IAER élaboré sous la direction de CAHOSCC et conformément aux propositions sur lesquelles des fonds avaient été fournis et précisés.

Le président Deby a insisté sur le fait que l'UDI ne devrait avoir qu'un budget opérationnel et ne pas dépasser 5 employés. La France et l'UE ont réitéré que les experts de l'assistance technique de l'UE étaient sans frais pour le bénéficiaire.

M. Mimica a déclaré qu'il ne semblait y avoir que deux bonnes décisions à prendre dans cette réunion : l'approbation, la validation ou l'endossement de la liste des projets proposés par l'UE d'une part et, d'autre part, la mise en place d'un groupe d'experts pour préparer de nouvelles propositions sur tous Sujets relevant du point 8 (y compris la gouvernance, les critères de l'IAER, le plan de travail et le budget de l'UDI). Il a réitéré la proposition antérieure du Président Condé selon laquelle le groupe d'experts devrait être invité à compléter le travail dans un délai d'un mois.

En conclusion, le président a indiqué que le chef de l'UDI pourrait bénéficier d'un contrat supplémentaire d'un an et qu'il devrait travailler avec les deux experts fournis par l'UE. Il a souligné qu'il voulait qu'un nouveau budget soit présenté, avec des coûts de personnel réduits et la considération des deux experts de l'UE, pour examen par le Conseil lors de la prochaine réunion.

Le chef de l'UDI a informé le conseil qu'il ne serait plus en mesure de continuer son mandat et, qu'après la réunion du conseil, il retournerait à son emploi antérieur. Après plusieurs demandes des membres du Conseil pour qu'il reste, le Dr Sokona a accepté de proroger son mandat pour deux mois supplémentaires.

M. Hott s'est interrogé sur le remplacement du chef de l'UDI, si le Dr Sokona venait effectivement à quitter, en offrant l'assistance de la BAD dans le processus de remplacement éventuel. Le président Condé a répondu que le remplacement du chef de l'UDI incombe uniquement au conseil d'Administration de l'IAEI et que la Banque ne devrait pas y être impliquée. Après d'autres discussions, il a été décidé que chaque membre du conseil devrait, au cours de la semaine suivante, désigner deux experts pour travailler avec le chef de l'UDI sur le document de gouvernance, l'organigramme de l'UDI et le budget connexe comme indiqué. Le travail devrait être complété dans un délai d'un mois.

Le président a ensuite statué, soutenu par le président Deby Itno, que le Dr Sokona devrait superviser le processus pour sa propre succession. L'ancien Premier ministre Mahlab a exprimé l'espoir qu'il pourrait peut-être reconsidérer sa démission.

## 7. Cloture de la reunion

Le président Condé a remercié tous les membres du conseil d'administration pour leur participation et a déclaré close la réunion. Par la suite, la Presse a été appelée pour une conférence de presse au cours de laquelle où les deux Présidents ont annoncé l'approbation par le conseil d'administration, des 19 projets proposés par l'UE.